

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie à 20h30, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Gabriel COURT-FORTUNE, 1^{er} adjoint.

Présents : Stéphanie WEIBEL, Jacques BARNOUX, Jocelyne CHATIN, Jocelyne COSSON, François FAVREAU, Michèle GIRERD, Thierry SCHROBILTGEN, Emmanuel VOISIN

Absents : Jean-Pierre MARTIN, Marc BERTRAND, Romain BRANCHE, Martine GUÉRIN

Secrétaire de séance : Jocelyne CHATIN

PV de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Résultat Election des Délégués :

- Monsieur Jean-Pierre MARTIN
- Madame Stéphanie WEIBEL
- Monsieur Gabriel COURT-FORTUNE

Résultat Election des Suppléants :

- Madame Michèle GIRERD
- Monsieur Thierry SCHROBILTGEN
- Madame Jocelyne CHATIN

Délibération N° 31/2017 : Organisation rythmes scolaires année scolaire 2017/2018

Madame l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires, présente au Conseil Municipal les futurs changements dans l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le Conseil d'École de l'école primaire Chef-Lieu d'Attignat-Oncin réuni le 23 Juin 2017 et après consultation et vote, a demandé le retour du rythme scolaire sur 4 Jours.

La parution du décret n° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ayant eu lieu le 27 Juin, Madame l'Adjointe chargée des Affaires Scolaires propose le retour de la semaine à 4 Jours avec les horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
8 H 30 - 11 H 45 et 13 H 30 - 16 H 15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de revenir à la semaine de 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8 H 30 - 11 H 45 et 13 H 30 - 16 H 15)

DECIDE de prévenir l'inspection d'académie de ce changement

Vote = POUR : 9. CONTRE : 0. Abstention : 1.

Délibération N° 32/2017 : Tarifs périscolaires rentrée 2017/2018

Madame l'Adjointe en charge des affaires scolaires, propose au Conseil Municipal de changer les grilles du quotient familial et de réviser les tarifs des divers services périscolaires de la Commune d'Attignat-Oncin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE les différents tarifs suivants :

*** Repas CANTINE** : 8 Voix POUR, 1 Voix CONTRE et 1 ABSTENTION

| <u>Quotient familial</u> | <u>Prix du Repas</u> |
|--------------------------|----------------------|
| Inférieur ou égal à 600 | 4.00 € |
| Entre 601 et 900 | 4.50 € |
| Entre 901 et 1200 | 5.00 € |
| Entre 1201 et 1500 | 5.50 € |
| Supérieur à 1501 | 6.00 € |

*** Participation pour les enfants titulaires d'un PAI et qui apporte un repas de la maison :**

6 Voix POUR, 1 Voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS = 2,50 €

*** GARDERIE Matin ou Soir** : 6 Voix POUR, 1 Voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS

| <u>Quotient familial</u> | <u>Prix de la 1/2 Heure</u> |
|--------------------------|-----------------------------|
| Inférieur ou égal à 600 | 0.40 € |
| Entre 601 et 900 | 0.50 € |
| Entre 901 et 1200 | 0.60 € |
| Entre 1201 et 1500 | 0.70 € |
| Supérieur à 1501 | 0.80 € |

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN